



Demande d'autorisation de construire – Démolition d'un cabanon de jardin existant et construction d'un cabanon de jardin, Nendaz

Titre du projet de construction

Démolition d'un cabanon de jardin existant et construction d'un cabanon de jardin

Numéro pour consultation eConstruction

c3b8d6cf

Requérant et auteur des plans

Jardin alpin Sàrl

Parcelle

2794 du plan 29 MC au lieu-dit Les Cârtes/Sornard

Coordonnées

1'114'851 2'589'765

Propriétaires

Alexandra et Adam Wolanski

Affectation de la zone

H20

Dérogation

art. 118, 121 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 23.02.2026



Demande d'autorisation de construire – Aménagement d'un chemin d'accès, Nendaz

Titre du projet de construction
Aménagement d'un chemin d'accès

Numéro pour consultation eConstruction
3df0a233

Requérants et propriétaires
Christine Jaccoud Stucky et Miguel Stucky

Auteur des plans
Ingeo SA Bureau d'Ingénieurs et Géomètres

Parcelle
9352 du plan 99 MC au lieu-dit Etsandze/Haute-Nendaz

Coordonnées
1'114'235 2'587'559

Affectation de la zone
H20 / SAS / Zones réservées

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition
Expiration du délai : 23.02.2026

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
www.nendaz.org



Demande d'autorisation de construire – Démolition et transformation d'une grange existante en une habitation en résidence principale, pose d'une PAC extérieure et aménagement d'une place de parc, Nendaz

Titre du projet de construction

Démolition et transformation d'une grange existante en une habitation en résidence principale, pose d'une PAC extérieure et aménagement d'une place de parc

Numéro pour consultation eConstruction

31ef62ca

Requérant, auteur des plans et propriétaire

Stéphane Vouillamoz

Parcelle

1254 du plan 18 MC au lieu-dit Les Bornes/Haute-Nendaz

Coordonnées

1'115'052 2'588'948

Affectation de la zone

H80 centre villageois

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 23.02.2026

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
www.nendaz.org



Demande d'autorisation de construire – Mise en conformité pour le changement d'affectation d'un réduit en un studio, Nendaz

Titre du projet de construction

Mise en conformité pour le changement d'affectation d'un réduit en un studio

Numéro pour consultation eConstruction

5f6cd9ce

Requérants et propriétaires

Laura et Yoann Fournier

Auteur des plans

Frédéric Fournier

Parcelles

6075 du plan 55 MC au lieu-dit Les Gires/Clèbes

6078 du plan 55 MC au lieu-dit Les Gires/Clèbes

Coordonnées

1'115'179 2'592'074

Affectation de la zone

H30

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 23.02.2026

Basse-Nendaz, le 23.01.2026

L'Administration communale